



ANNEXE 5 DU RAPPORT SUR LES RÉOLUTIONS CLIMATIQUES « SAY ON CLIMATE »

du Haut Comité Juridique de la Place Financière de Paris

15 décembre 2022



ANNEXE 5

Exemples et caractéristiques de résolutions *Say on Climate*

I. EN FRANCE	3
A. Propositions d'émetteurs	3
B. Demandes d'actionnaires minoritaires	14
II. A L'ÉTRANGER	17
A. Propositions d'émetteurs	17
B. Demandes d'actionnaires minoritaires	20



I. EN FRANCE

En France, les sociétés sélectionnées :

- se fixent des **objectifs centrés sur la décarbonation** et parfois **élargis à d'autres éléments** (e.g., biodiversité, développement durable) (5 sociétés) ;
- adoptent majoritairement une **stratégie long terme**¹ (8 sociétés) à horizon 2050 (6 sociétés) ou 2030 (2 sociétés), plus rarement **moyen-terme** (2 sociétés), parfois assortie d'**objectifs intermédiaires** (5 sociétés) ;
- **ne renseignent pas la périodicité du vote** (5 sociétés) ou prévoient/envisagent un **nouveau vote à échéance donnée** (4 sociétés) et, plus rarement, un **vote annuel** (1 société).

#	Société	Date	Résolution	Engagements
A. Propositions d'émetteurs				
1.	Amundi	13.04.2022 BALO	« <i>Vingtième-et-unième résolution (Avis sur la Stratégie Climat de la Société)</i> <i>L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise de la Stratégie Climat, telle que présentée dans la section 3.2.6 du chapitre 3 du document d'enregistrement universel 2021 de la Société, émet un avis favorable à celle-ci. »</i>	Extraits du DEU 2021 « <i>Le 6 juillet 2021, Amundi a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers et a annoncé son intention d'aligner son portefeuille et ses activités sur un objectif zéro émission nette d'ici 2050, afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici la fin du siècle. »</i> « <i>Amundi souhaite soumettre sa stratégie climatique au vote consultatif annuel de son assemblée générale 2022. À partir de 2023, Amundi sollicitera également un vote consultatif sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette stratégie. »</i> « <i>Amundi se doit d'adopter une démarche progressive dans la fixation des ambitions d'une stratégie Climat de long-terme, avec des étapes intermédiaires. »</i>

¹ La nomenclature adoptée est celle proposée par TCI dans sa lettre à Vinci datée du 12 mars 2022 : long terme (10-30 ans), moyen terme (3-5 ans) et court terme (1-3 ans).



#	Société	Date	Résolution	Engagements
				Extrait du rapport du conseil d'administration « Outre son adhésion à la coalition Net-Zéro des gérants d'actifs, Amundi déploie donc un plan d'action Climat 2022- 2025 en intégrant l'enjeu climatique à trois niveaux : 1. dans la conduite de son activité, à savoir les moyens mis en œuvre au sein de son organisation, à travers l'alignement de ses collaborateurs et de sa gouvernance sur ces objectifs, mais également à travers ses engagements de réduction des émissions directes de gaz à effet de serre. 2. dans sa gestion pour compte de tiers, en décrivant ses engagements en matière de solutions d'épargne et d'investissement. 3. dans ses actions envers les entreprises où elle investit, en décrivant sa politique d'exclusion, ses actions de dialogue actionnarial et sa politique d'usage des droits de vote, afin d'influer en faveur de leur transition vers un modèle d'activité décarboné en lien avec les objectifs des Accords de Paris. » « Elle [la résolution « Say on Climate »] a pour objet de faire voter les actionnaires, chaque année, sur la politique de l'entreprise en faveur du climat et d'assurer, ce faisant, un dialogue récurrent sur le sujet. »
2.	Elis	11.04.2022 BALO	« Seizième résolution (Avis sur l'ambition de la Société en matière de réduction de ses émissions) <i>L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire, émet un avis favorable sur l'ambition de la Société et de son groupe de définir, d'ici fin 2022, une démarche de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, en ligne avec les Accords de Paris et contribuant à maintenir l'augmentation de température globale en dessous de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels,</i>	Extrait du DEU 2021 « Le Groupe souhaite aujourd'hui s'engager dans une démarche de réduction de ses émissions alignées avec les Accords de Paris et contribuant à maintenir l'augmentation de température en dessous de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels (1). Ainsi, le Groupe présentera en fin d'année 2022, ses objectifs climats alignés avec la méthodologie de l'initiative Science Based Target (SBT). Une fois définis, ces objectifs climat seront soumis au vote des actionnaires dans le cadre d'une résolution « Say on Climate ». Sans attendre et dès l'assemblée générale mixte du 19 mai 2022, le Groupe proposera à ses actionnaires, via une résolution consultative, de conforter cette démarche dans laquelle le Groupe entend s'engager.



#	Société	Date	Résolution	Engagements
			via la définition d'objectifs climat alignés avec la méthodologie de l'initiative Science Based Target (SBT), telle que cette ambition est décrite au rapport du directoire figurant dans la brochure de convocation ».	En 2021, le Groupe a souhaité présenter son reporting climat de façon intégrée à sa déclaration de performance extra-financière (DPEF), en reprenant les lignes directrices de la TCFD. »
3.	Nexity	06.04.2022 BALO	« Dix-neuvième résolution (Avis consultatif sur l'ambition de la Société en matière de climat et de biodiversité) L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise de l'ambition de la Société en matière de climat et de biodiversité telle qu'exposée dans le rapport du conseil d'administration et le paragraphe 3.2.6 du Chapitre 3 - Déclaration de performance extra-financière du Document d'enregistrement universel 2021 de la Société, émet un avis favorable sur l'ambition de la Société en matière de climat et de biodiversité. »	Extraits du DEU 2021 « En mars 2021, Nexity a obtenu la validation de sa trajectoire carbone par la Science Based Target initiative (SBTi). Cette initiative, conjointement portée par le Carbon Disclosure Project (CDP), le Global Compact des Nations Unies, le World Resource Institute (WRI) et le World Wildlife Fund (WWF) vise à promouvoir les stratégies des entreprises alignées sur le niveau de décarbonisation requis pour maintenir l'augmentation des températures mondiales en deçà de 2°C, voire en deçà de 1,5°C, par rapport aux températures préindustrielles, conformément aux recommandations du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et à l'Accord de Paris sur le Climat. Nexity s'inscrit donc dans l'objectif de contribuer à la neutralité planétaire 2050. » « Stratégie climat et biodiversité 2025 » « Les enjeux principaux liés aux métiers du Groupe sont ceux du climat et de la biodiversité, notamment pour l'activité de promotion immobilière. Ces deux sujets, intimement liés, se doivent donc d'être traités en même temps et leur prise en compte implique une évolution de grande échelle sur la conception des projets immobiliers du Groupe, mais aussi une transparence sur ses objectifs. »



#	Société	Date	Résolution	Engagements
				Extrait du rapport du conseil d'administration <i>« Les éléments de mise en œuvre de la stratégie seront publiés chaque année dans les publications annuelles réglementaires. La Société propose à ses actionnaires de revenir vers eux sur ce sujet lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2025. »</i>
4.	TotalEnergies	23.03.2022 BALO N+I	Renvois à d'autres résolutions : - demande d'actionnaires en 2022, ligne I. B. 0 ; - proposition de l'émetteur en 2021, ligne I. A. 0 ; - Demande d'actionnaires en 2020, ligne I. B. 0. <i>« Seizième résolution (Avis sur le rapport Sustainability & Climate - Progress Report 2022 rendant compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone et de ses objectifs en la matière à horizon 2030 et complétant cette ambition)</i> <i>L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport Sustainability & Climate - Progress Report 2022 rendant compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone et ses objectifs en la matière à horizon 2030 et complétant cette ambition, émet un avis favorable sur ce rapport. »</i>	N/A : suivi des engagements pris en 2021 (se référer à la ligne I. A. 0).



#	Société	Date	Résolution	Engagements
5.	Mercialys	21.03.2022 BALO	« Dix-neuvième résolution (Avis sur l'ambition de la Société en matière de lutte contre le changement climatique) » <i>L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de la stratégie relative à la lutte contre le changement climatique de la Société décrite dans la brochure de convocation, émet un avis favorable sur ce plan décennal. »</i>	Extraits de la brochure de convocation « Le plan décennal est structuré autour de quatre grands engagements (chacun assorti d'objectifs quantifiables) dont le premier porte spécifiquement sur la lutte contre le changement climatique : 1. contribuer à la neutralité carbone ; 2. promouvoir un commerce plus responsable ; 3. être un véritable partenaire du développement des territoires ; 4. être un employeur impliqué. » « L'avancée de la stratégie décennale au titre de la lutte contre le changement climatique sera soumise à nouveau à mi-parcours à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2026. » « Verdir progressivement la structure de financement de la Société. (...) Ainsi, au 3e trimestre 2021, quatre lignes de crédit bancaires non tirées souscrites auprès de BNP Paris, LCL, La Banque Postale et Natixis, pour un montant cumulé de 165 M€, sont accompagnées de critères ESG (1) représentatifs des efforts menés par la Société sur la gestion opérationnelle de ses sites commerciaux que sont la certification BREEAM In-Use du patrimoine et une trajectoire carbone en ligne avec l'accord de Paris sur le climat.
6.	Icade	18.03.2022 BALO	« Seizième résolution (Say on Climate and Biodiversity) » <i>L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur l'ambition de la Société en matière de transition climatique et de préservation de la biodiversité telle que décrite aux rapports Climat & Biodiversité du conseil d'administration et au chapitre RSE du document d'enregistrement universel. »</i>	Extrait du DEU 2021 « En ligne avec l'Accord de Paris sur le climat, Icade a fait du bas carbone la priorité de sa stratégie RSE et l'un des piliers de sa Raison d'être. Cette démarche ambitieuse intitulée « Low Carbon byIcade » s'articule autour de trois étapes clés. » « Tout au long de l'année 2021, Icade a travaillé à redéfinir ses objectifs de réduction de CO2 afin d'aligner ses trois pôles d'activité sur une trajectoire 1,5°C. Ces nouveaux objectifs sont présentés dans le chapitre 1 du document d'enregistrement universel. La nouvelle stratégie climat, ainsi que la stratégie



#	Société	Date	Résolution	Engagements
				biodiversité, feront l'objet d'une résolution « Say on Climate and Biodiversity » lors de l'assemblée générale des actionnaires du 22 avril 2022. Un rapport dédié « climat » est ainsi publié pour expliquer ces nouveaux engagements bas carbone. » Extrait du rapport du conseil d'administration « La Société rendra compte régulièrement des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette ambition. » Extrait du rapport dédié du conseil d'administration L'ambition inclut « [l]a définition d'objectifs chiffrés de réduction des émissions à 2030 et 2050 pour l'ensemble des métiers et le Corporate. »
7.	EDF	18.03.2022 BALO	« Treizième résolution (Avis consultatif sur le plan de transition climatique d'EDF de la Société visant à contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici à 2050) <i>L'assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, émet un avis favorable sur le Plan de transition climatique du groupe EDF qui vise à contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 et ainsi lutter contre le changement climatique. Ce plan et les objectifs sous-jacents figurent dans le rapport du conseil d'administration. »</i>	Extraits du rapport du conseil d'administration « Pour se mobiliser en conséquence, le Groupe met en œuvre un plan de transition climatique articulé autour de trois axes, complétés d'un volet gouvernance répondant aux meilleures pratiques préconisées par la TCFD. - Réduire les émissions de gaz à effet de serre du Groupe - Adapter les installations du Groupe au changement climatique - Développer les usages de l'électricité décarbonée. » « Contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050. Le groupe EDF est le premier producteur mondial d'électricité sans émissions directes de CO2 et rapportées à sa production, les émissions de CO2 du Groupe sont très inférieures à celles des autres grands producteurs d'électricité. Pour autant, le Groupe a pris dès 2018 l'engagement de contribuer à l'atteinte de la neutralité



#	Société	Date	Résolution	Engagements
				carbone, en réduisant notamment ses émissions directes de gaz à effet de serre jusqu'à les rendre nulles ou quasi nulles d'ici 2050. » « Le Groupe a aligné ses ambitions sur l'Accord de Paris pour le climat, et s'est fixé des objectifs de réduction de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 avec des points de passage à 2023, couvrant à la fois ses émissions directes (scope 1) et ses émissions indirectes (scopes 2 et 3). »
8.	Getlink	02.03.2022 BALO	« Vingt-sixième résolution (Avis consultatif sur la trajectoire climatique du Groupe) <i>L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur la stratégie de transition climatique de Getlink présentée dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 de Getlink SE et rappelée dans la brochure de convocation. »</i>	Extrait du rapport du conseil d'administration « Le Groupe s'est fixé une ambition ultime de neutralité carbone d'ici 2050 en s'appuyant sur des étapes à moyen terme centrées sur la réduction de ses émissions intrinsèques. » « Le Groupe a détaillé en 2021 des objectifs moyen terme de trajectoire de réduction des gaz à effet de serre de ses activités (appelés scopes 1 et 2) respectivement de -15% en 2023 et -30% en 2025. Ces objectifs ont été confirmés par l'initiative « Science-Based Targets » comme étant cohérents avec les réductions nécessaires pour maintenir le réchauffement à 1,5°C, l'objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris. » « Les engagements du Groupe : 1. réduire de 30 % les émissions directes (scopes 1 et 2 en 2025 par rapport à 2019 ; 2. contribuer à la réduction des émissions indirectes (scope 3) liées aux activités du Groupe ; 3. le chemin vers la neutralité carbone ; 4. l'anticipation des risques et des opportunités climatiques ; 5. des financements spécifiques pour soutenir les dépenses environnementales. » « Le conseil d'administration envisage de renouveler cette consultation à chaque échéance du Plan, étant précisé qu'il sera rendu compte chaque année à l'assemblée générale des actionnaires des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette stratégie dans le Document d'Enregistrement Universel. »



#	Société	Date	Résolution	Engagements
9.	Engie	18.02.2022 BALO	« Quatorzième résolution (Avis sur la stratégie de transition climatique) » <i>L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur la stratégie de transition climatique de la Société figurant au chapitre 4 de la brochure de convocation. »</i>	Extraits de la brochure de convocation <i>« Le Groupe s'est fixé des objectifs à long terme mais aussi des points de passage à court et moyen terme, l'action immédiate étant essentielle au regard de l'urgence climatique. Il s'est également doté d'ambitions quant à sa contribution à la décarbonation de ses clients et de ses fournisseurs.</i> <i>Ces objectifs sont en particulier :</i> <i>• être « Net Zéro Carbone » à horizon 2045, pour l'ensemble des émissions directes et indirectes du Groupe, couvrant ainsi non seulement les émissions des scopes 1, 2 mais également celles du scope 3,</i> <i>• aller au-delà de l'actuelle certification SBTi 2° obtenue en 2020, en s'inscrivant dans une trajectoire « well below 2 degrees » (« bien en dessous de 2 degrés »), ce qui se traduit notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la production d'électricité et de chaleur à maximum 43 Mt CO2eq en 2030 (contre 106 Mt CO2eq en 2017),</i> <i>• atteindre une capacité installée de production électrique à partir d'énergies renouvelables de 50 GW en 2025 et 80 GW en 2030 (contre 34,4 GW à fin 2021),</i> <i>• atteindre 100% de gaz renouvelables ou décarbonés en 2045 via le verdissement progressif du gaz au travers du recours au biométhane, à l'hydrogène vert et aux techniques de capture du CO2. »</i> Extrait du rapport du conseil d'administration <i>« Le conseil d'administration envisage de renouveler cette consultation en cas de modification substantielle de la stratégie de transition climatique, étant précisé qu'il sera rendu compte chaque année à l'assemblée générale des actionnaires des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette stratégie via le Document d'enregistrement universel. »</i>



#	Société	Date	Résolution	Engagements
				Extrait du rapport intégré <i>« Pour Engie, la transition vers la neutralité carbone d'ici 2045 implique de prendre en compte l'impact social de la transition énergétique (...). En lien avec l'Accord de Paris, Engie s'engage. »</i>
10.	TotalEnergies	28.05.2021 AG	Renvois à d'autres résolutions : - proposition de l'émetteur en 2022, ligne I. A. 0 ; - demande d'actionnaires en 2022, ligne I. B. 0 ; - demande d'actionnaires en 2020, ligne I. B. 0. « Quatorzième résolution (Avis sur l'ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone et ses objectifs en la matière à horizon 2030) <i>L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur l'ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone et ses objectifs en la matière à horizon 2030, inclus dans la brochure de convocation, émet un avis favorable sur l'ambition de la Société et ses objectifs. »</i>	Extraits du rapport du conseil d'administration et de la brochure de convocation <i>« TotalEnergies sur le chemin de la neutralité carbone (Net Zero) : des actions concrètes et des objectifs clairs à horizon 2030. TotalEnergies a pour ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, depuis sa production jusqu'à l'utilisation des produits énergétiques vendus à ses clients (scopes 1+2+3), ensemble avec la société. »</i> <i>« TotalEnergies inscrit le développement durable dans toutes ses dimensions au cœur de sa stratégie et de ses projets et opérations pour contribuer au bien-être des populations de la planète et veut être une référence en matière d'engagement pour les Objectifs de Développement Durable. (...) L'engagement de TotalEnergies pour les Objectifs de Développement Durable s'articule autour de quatre axes : l'énergie durable (...), le bien-être des personnes (...), l'excellence environnementale (...), la création de valeur pour la société (...). »</i> <i>« [Le conseil] rendra compte chaque année à l'assemblée générale des actionnaires des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette ambition et la consultera si nécessaire sur l'adaptation de sa stratégie et de ses objectifs. »</i> Extrait du DEU 2021 <i>« TotalEnergies s'est fixé un objectif de baisse d'au moins quarante pour cent des émissions nettes (scopes 1+2) de ses installations opérées entre 2015 et 2030 en ayant en tête les objectifs pour 2030 de l'Union européenne ainsi que ceux</i>



#	Société	Date	Résolution	Engagements
				<i>des pays engagés vers la neutralité carbone en 2050 dans le cadre de l'Accord de Paris. »</i>
11.	Atos	12.05.2021 AG	« Quinzième résolution (Avis sur l'ambition de la Société en matière de décarbonation « Zéro émission Nette ») <i>L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur l'ambition de la Société et de son groupe en matière de décarbonation « Zéro émission Nette » tel qu'annexé au rapport du conseil d'administration à la présente assemblée. »</i>	Extraits de la brochure de convocation <i>« La Société a annoncé le 18 février 2021 avoir relevé ses ambitions en matière de décarbonation afin d'atteindre « Zéro émission nette » d'ici 2028. Le Groupe s'engage ainsi à réduire de 50% les émissions mondiales de carbone sous son contrôle et son influence d'ici 2025(1) (champs d'application 1,2 et 3(2) dans leur intégralité) et de compenser toutes ses émissions résiduelles d'ici 2028. »</i> <i>« Les nouvelles ambitions de la Société anticipent (a) de vingt-deux ans l'objectif «Zéro émission nette » fixé par l'Accord de Paris (...). »</i> <i>« (...) les résultats, tendances et développements réels pourront différer significativement de ceux figurant dans ces indications prospectives. Le Groupe ne prend aucun engagement de mettre à jour ces indications prospectives, ni de les soumettre aux actionnaires. »</i>
12.	Vinci	08.04.2021 AG	Pour les résolutions demandées par des actionnaires en 2020, se référer à la ligne I. B. 0 « Onzième résolution (Avis sur le plan de transition environnementale de la Société) <i>L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du plan de transition environnementale de la Société décrit dans la</i>	Extraits de la brochure de convocation <i>« Conscient des responsabilités que lui confèrent ses métiers mais aussi de sa capacité à contribuer positivement à cette transition, Vinci s'est fixé une nouvelle ambition environnementale à l'horizon 2030, avec un double objectif : réduire significativement les impacts directs de ses activités, et accompagner ses clients et partenaires dans la réduction de leur propre empreinte environnementale. (...) L'ambition environnementale de Vinci se décline ainsi selon trois axes prioritaires : agir pour le climat (...), optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire (...), préserver les milieux naturels. »</i>



#	Société	Date	Résolution	Engagements
			brochure de convocation, émet un avis favorable sur ce plan. »	« Nos engagements. <i>Agir pour le climat :</i> 1 – réduire nos émissions directes (scopes 1 et 2) de gaz à effet de serre de quarante pour cent d'ici 2030 par rapport à 2018, 2 – réduire nos émissions indirectes en agissant sur l'ensemble de la chaîne de valeur de nos métiers, 3 – adapter nos ouvrages et nos activités pour en améliorer la résilience face au changement climatique. <i>Optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire :</i> 1 – favoriser les techniques et matériaux de construction faiblement consommatrices de ressources naturelles, 2 – améliorer le tri pour systématiser la valorisation des déchets, 3 – développer l'offre de matériaux recyclés afin de limiter l'extraction de matériaux vierges. <i>Préserver les milieux naturels :</i> 1 – prévenir les nuisances et incidents en systématisant un plan de management environnemental dans toutes nos activités, 2 – optimiser les consommations d'eau, en particulier dans les zones de stress hydriques, 3 – tendre vers le « zéro perte nette » de biodiversité. » Extrait du DEU 2020 « Le Groupe s'est engagé sur une trajectoire de réduction de ses émissions de CO2 qui doit le conduire à la neutralité carbone en 2050, conformément aux objectifs fixés en 2015 par l'Accord de Paris. »



#	Société	Date	Résolution	Engagements
B. Demandes d'actionnaires minoritaires				
1.	TotalEnergies <i>Consortium² emmené par MN représentant 0,8% du capital social</i>	12.04.2022 <i>CP</i>	Renvois à d'autres résolutions : - proposition de l'émetteur en 2022, ligne I. A. 0 ; - proposition de l'émetteur en 2021, ligne I. A. 0 ; - Demande d'actionnaires en 2020, <i>infra</i>. La résolution prévoit la modification de l'article 20 dans les mêmes termes que la résolution proposée au vote en 2020 (voir <i>infra</i>).	Voir <i>infra</i> .
2.	TotalEnergies <i>Consortium³ représentant 1,35% du capital social</i>	29.05.2020 <i>AG</i>	Renvois à d'autres résolutions : - proposition de l'émetteur en 2022, ligne I. A. 0 ; - demande d'actionnaires en 2022, <i>supra</i> ; - proposition de l'émetteur en 2021, ligne I. A. 0. La résolution, rejetée à l'AG, prévoyait l'insertion à l'article 19 des statuts de la société des termes suivants : « <i>Le rapport de gestion contiendra, outre les informations sur la situation de la Société et son activité pendant l'exercice écoulé et les autres éléments requis par les dispositions des lois et règlements en vigueur, la stratégie de la Société telle que définie par le conseil</i>	- Objectifs centrés sur les émissions de carbone. - Référence à l'Accord de Paris. - Stratégie moyen et long terme. - Vote annuel (inclusion des éléments dans le rapport de gestion).

² Achmea Investment Management, Aegon Asset Management, APG (pour le compte de bpfBOUW, SPW et PPF APG), BPL Pensioen, DPAM, Edmond de Rothschild Asset Management, Greater Manchester Pension Fund, La Financière de l'Echiquier, PGGM Investments et Van Lanschot Kempen.

³ Actiam, Candriam, Crédit Mutuel Asset Management et Assurances du Crédit Mutuel, Ecofi Investissements, Friends Provident Foundation, Fédéral Finance Gestion, La Banque Postale Asset Management, groupe Edmond de Rothschild, Meeschaert Asset Management et Sycamore Asset Management.



#	Société	Date	Résolution	Engagements
			<i>d'administration pour aligner ses activités avec les objectifs de l'Accord de Paris, et notamment ses articles 2.1(a) et 4.1, en précisant un plan d'action avec des étapes intermédiaires pour (i) fixer des objectifs de réduction en valeur absolue, à moyen et long terme, des émissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre (GES) des activités de la Société liées à la production, la transformation et l'achat de produits énergétiques (scopes 1 et 2), et à l'utilisation par les clients des produits vendus pour usage final (scope 3) et (II) les moyens mis en œuvre par la Société pour atteindre ces objectifs. »</i>	
3.	Vinci <i>TCI, au nom et pour le compte d'actionnaires représentant 2,37% du capital social</i>	12.03.2020 <i>Lettre au conseil</i>	Pour la résolution proposée par l'émetteur en 2021, se référer à la ligne I. A. 0. Les résolutions, que le conseil d'administration a refusé de soumettre à l'AG, prévoyaient : • premièrement, la « <i>publication annuelle d'informations environnementales par la société (...) chaque année et pendant les trois années suivant [l'assemblée générale 2020] (...) comprenant une description du plan de transition de la Société en matière de changement climatique, conformément aux objectifs fixés par les articles 2.1(a) et 4.1 de l'Accord de Paris du 22 avril 2016</i> » et les « <i>objectifs pertinents qu'elle se fixe liés aux émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1, 2 et 3 à court terme (un à trois ans), moyen terme (trois à cinq ans) et long terme (dix à trente ans)</i> » et,	- Objectifs centrés sur les émissions de carbone. - Référence à l'Accord de Paris. - Stratégie court, moyen et long terme. - Vote annuel pendant trois ans.



#	Société	Date	Résolution	Engagements
			• deuxièmement, l'« inscription à l'ordre du jour des assemblées générales annuelles d'un vote consultatif sur l'information environnementale (...) pour les trois années suivant [l'assemblée générale 2020]. »	



II. À L'ÉTRANGER

On constate qu'à l'étranger le contenu des résolutions est plus varié. Celles-ci, dont une sélection figure ci-après, peuvent notamment viser la création d'un comité au conseil ou l'intégration de critères de durabilité dans la politique de rémunération des dirigeants exécutifs.

#	Société	Date	Résolution	Engagements
A. Propositions d'émetteurs				
1.	Unilever (UK-NL)	05.05.2021 AG	« 4. To consider and, if thought fit, approve the Climate Transition Action Plan in the form produced to the Meeting. »	Exposé des motifs « Resolution 4 is an advisory vote to approve the Climate Transition Action Plan. The plan sets out the Company's climate strategy to reduce emissions within its operations and through its value chain. It also describes how the Company is integrating climate change considerations into its products and brands, as well as the role of advocacy and partnership in meeting the targets. A copy of the Climate Transition Action Plan is available for inspection on the Unilever website at www.unilever.com/agm. » Extraits du plan « Our Climate Transition Action Plan sets out a range of targets and actions designed to deliver an emissions reduction pathway consistent with the 1.5° ambition of the Paris Agreement. Our primary focus in the 2020s and 2030s will be on emissions reduction, not offsetting. » « Unilever has three principal targets that guide our actions: • a Short-term Emissions Reduction Target: to reduce in absolute terms our operational (scopes 1 & 2) emissions by seventy per cent by 2025 against a 2015 baseline; • a Medium-term Emissions Reduction Target: to reduce in absolute terms our operational emissions (scopes 1 & 2) by one hundred per cent by 2030 against a 2015 baseline; and



#	Société	Date	Résolution	Engagements
				• <i>a Long-term Net Zero Value Chain Target: to achieve net zero emissions covering scope 1, 2 and 3 emissions by 2039. »</i> « <i>To support our Climate Transition Action Plan, our approach to advocacy and partnerships will be divided into four types of activity: 1. high-level advocacy in support of the goals of the Paris Agreement, 2. national and regional climate policy, 3. issue-specific policy engagement and partnerships, 4. industry partnerships. »</i>
2.	Glencore (UK-CH)	22.04.2021 AG N+5	En 2016, l'émetteur avait proposé de rendre annuellement des comptes sur ses efforts en matière de transition climatique (se référer à la ligne II. A. 4.). « <i>14. To approve the Company's Climate Action Transition Plan (Pathway to Net Zero) dated 4th December 2020 (the terms of which are summarised in Appendix 3 to this notice of meeting) and signed by the Chairman. »</i>	Voir <i>infra</i> .
3.	Barclays PLC (UK)	07.05.2020 AG	À l'AG 2020, une résolution a également été proposée par ShareAction (se référer à la ligne II. B. 0). « <i>29. That, to promote the long-term success of the Company, given the risks and opportunities associated with climate change, the Company and the Directors be authorised and directed by the shareholders to:</i> <i>1. set an ambition to be a net zero bank in scopes 1, 2 and 3 by 2050, in line with the objectives of the Paris Agreement (1);</i> <i>2. set, disclose and implement a strategy, with targets, to transition its provision of financial services (2) across all sectors (starting with, but not limited to, the</i>	Extrait de l'exposé des motifs (en annexe) « <i>Barclays already has a plan to be net zero by 2030 in scope 1 (all direct GHG emissions) and scope 2 (indirect GHG emissions from the consumption of purchased electricity, heat or steam). »</i>



#	Société	Date	Résolution	Engagements
			energy and power sectors) to align with the goals and timelines of the Paris Agreement; 3. report annually on progress under that strategy, starting from 2021, including a summary of the framework, methodology, timescales and core assumptions used, omitting commercially confidential or competitively sensitive information, and at reasonable cost. »	
4.	Glencore (UK-CH)	19.05.2016 AG	« 16. That in order to address our interest in the longer term success of the Company, given the recognised risks and opportunities associated with climate change, we as shareholders of the Company direct that routine annual reporting from 2017 includes further information about: i) ongoing operational emissions management; ii) asset portfolio resilience to the International Energy Agency's (IEA's) scenarios; iii) low-carbon energy research and development (R&D) and investment strategies; iv) relevant strategic key performance indicators (KPIs) and executive incentives; and v) public policy positions relating to climate change. This additional ongoing reporting could build on the disclosures already made to CDP (formerly the Carbon Disclosure Project) and/or those already made within the Company's Annual Report and Sustainability Report. »	- Proposition de reddition de comptes sur les efforts de la société en matière de transition climatique. - Objectifs <i>a priori</i> centrés sur les émissions de carbone. - Absence de référence à l'Accord de Paris.



#	Société	Date	Résolution	Engagements
B. Demandes d'actionnaires minoritaires				
1.	Chevron (US) <i>Follow This</i>	25.05.2022 <i>AG</i>	Deux résolutions avaient également été proposées au vote à la demande d'actionnaires lors des AG 2021 et 2020 (se référer aux lignes II. B. 0 et 0). La nouvelle résolution proposée lors de l'AG 2022, non soutenues par le conseil est rédigée dans les termes suivants : « Stockholder proposal to adopt medium and long term GHG reduction targets (item 5 on the proxy card) <i>RESOLVED: shareholders request the Company to set and publish medium and long-term targets to reduce the greenhouse gas (GHG) emissions of the Company's operations and energy products (scopes 1, 2, and 3) consistent with the goal of the Paris Climate Agreement: to limit global warming to well below 2°C above pre-industrial levels and to pursue efforts to limit the temperature increase to 1.5°C. You have our support. »</i>	- Demande de mise en place d'une stratégie climat pour réduire les émissions. - Objectifs centrés sur les émissions de carbone. - Référence à l'Accord de Paris. - Stratégie long terme avec objectifs intermédiaires. - Périodicité de vote non précisée.
2.	BP (UK) <i>Follow This</i>	12.05.2022 <i>AG</i>	La résolution, présentée par Follow This, non soutenue par le conseil et déjà rejetée en 2019 (se référer à la ligne II. B. 0) est rédigée dans les termes analogues suivants : « Shareholders support the company to set and publish targets that are consistent with the goal of the Paris	- Vote sur une stratégie climat à définir. - Demande de reddition de comptes. - Objectifs <i>a priori</i> centrés sur les émissions de carbone. - Référence à l'Accord de Paris. - Stratégie long terme (calquée sur l'Accord de Paris) avec objectifs intermédiaires à court et moyen terme.



#	Société	Date	Résolution	Engagements
			<i>Climate Agreement: to limit global warming to well below 2°C above pre-industrial levels and to pursue efforts to limit the temperature increase to 1.5°C.</i> <i>These quantitative targets should cover the short, medium, and long-term greenhouse gas (GHG) emissions of the company's operations and the use of its energy products (scopes 1, 2, and 3).</i> <i>Shareholders request that the company report on the strategy and underlying policies for reaching these targets and on the progress made, at least on an annual basis, at reasonable cost and omitting proprietary information.</i> <i>You have our support. »</i>	
3.	ExxonMobil (US) <i>Follow This</i>	07.04.2022 AG	Des résolutions avaient également été proposées au vote à la demande d'actionnaires lors des AG 2021 et 2020 (se référer aux lignes II. B. 0 et 0). La résolution, non soutenue par le conseil est rédigée dans les termes suivants : « Item 6 - Reduce company emissions and hydrocarbon sales <i>RESOLVED: shareholders request the Company to set and publish medium and long-term targets to reduce the greenhouse gas (GHG) of the Company's operations and energy products (scopes 1, 2, and 3) consistent with the goal of the Paris Climate</i>	- Vote sur une stratégie climat à définir. - Objectifs centrés sur les émissions de carbone. - Référence à l'Accord de Paris. - Stratégie long terme avec objectifs intermédiaires. - Périodicité de vote non précisée.



#	Société	Date	Résolution	Engagements
			<i>Agreement: to limit global warming to well below 2°C above pre-industrial levels and to pursue efforts to limit the temperature increase to 1.5°C. »</i> Par ailleurs, la résolution suivante, non soutenue par le conseil d'ExxonMobil, a obtenu 51% de votes favorables : « Item 8 - Report on scenario analysis <i>RESOLVED: shareholders request that ExxonMobil's Board of Directors seek an audited report assessing how applying the assumptions of the International Energy Agency's Net Zero by 2050 pathway would affect the assumptions, costs, estimates, and valuations underlying its financial statements, including those related to long-term commodity and carbon prices, remaining asset lives, future asset retirement obligations, capital expenditures and impairments. The Board should obtain and ensure publication of the report by February 2023, at reasonable cost and omitting proprietary information. »</i>	
4.	Delta (US) BNPP AM	17.06.2021 AG	La résolution, non soutenue par le conseil mais adoptée par approximativement 63% des votes exprimés, avait été auparavant rejetée lors de l'AG 2020 (se référer à la ligne II. B. 0). « Proposal 5 - Shareholder proposal - Climate lobbying report	- Demande d'audit et de reddition de comptes. - Objectifs centrés sur les émissions de carbone. - Référence à l'Accord de Paris. - Stratégie long terme (calquée sur l'Accord de Paris). - Périodicité de vote non précisée.



#	Société	Date	Résolution	Engagements
			<i>Shareholders request that the Board of Directors conduct an evaluation and issue a report within the next year (at reasonable cost, omitting proprietary information) describing if, and how, Delta Air Lines' lobbying activities (direct and through trade associations and social welfare and nonprofit organizations) align with the Paris Climate Agreement's goal of limiting average global warming to well below 2 degrees Celsius, and how the company plans to mitigate risks presented by any such misalignment. »</i>	Différence avec la résolution de 2020 La résolution inclut les activités de lobbying des « <i>social welfare and nonprofit organizations</i>. »
5.	General Motors (US)	14.06.2021 AG	Pour une autre résolution proposée à l'AG 2018, se référer à la ligne II. B. 0. La résolution, non soutenue par le conseil et rejetée à 84,30%, était rédigée dans les termes suivants : « Item 5 - Shareholder proposal regarding a report on greenhouse gas emissions targets as a performance elements of executive compensation <i>RESOLVED: shareholders request the Board of Directors issue a report, at reasonable expense and excluding confidential information, evaluating and disclosing if and how the company has met the criteria of the Executive Remuneration Indicator, or whether it intends to revise its policies to be fully responsive to such Indicator and, if so, when it intends to do so. »</i>	Extrait de l'exposé des motifs <i>« An important indicator of company alignment with the Paris Agreement's 1.5° goal is Subindicator 8.2, which seeks disclosure on whether the company's executive remuneration scheme incorporates climate change performance elements ("Executive Remuneration Indicator"). »</i>



#	Société	Date	Résolution	Engagements
6.	Alphabet (US)	02.06.2021 AG	La résolution, non soutenue par le conseil et rejetée par approximativement quatre-vingt-huit pour cent des votes exprimés, avait déjà été rejetée lors de l'AG 2020 (se référer à la ligne II. B. 0). La résolution était rédigée dans les termes suivants : <i>« Shareholders request the Board Compensation Committee prepare a report assessing the feasibility of integrating sustainability metrics, including metrics regarding diversity among senior executives, into performance measures or vesting conditions that may apply to senior executives under the Company's compensation plans or arrangements. For the purposes of this proposal, "sustainability" is defined as how environmental and social considerations, and related financial impacts, are integrated into long-term corporate strategy, and "diversity" refers to gender, racial, and ethnic diversity. »</i>	- Demande d'un rapport sur la faisabilité de l'intégration de critères de durabilité dans les critères de performance de la rémunération des dirigeants exécutifs. - Objectifs élargis (considérations sociales). - Absence de référence à l'Accord de Paris.
7.	ExxonMobil (US) Personne physique détenant 250 actions	26.05.2021 AG	La résolution, non soutenue par le conseil et rejetée par 94,70% des votes exprimés, l'avait déjà été à l'AG 2020 (se référer à la ligne II. B. 0). Elle était rédigée dans les termes suivants : « Item 7 - Report on environmental expenditures <i>Shareholders request that, beginning in 2021, ExxonMobil publish an annual report of the incurred costs and associated significant and actual benefits that have accrued to shareholders, the public health and the environment, including the global climate, from the</i>	- Demande de reddition de comptes annuelle. - Objectifs élargis. - Absence de référence à l'Accord de Paris. - Stratégie à horizon non défini. - Périodicité de vote non précisée.



#	Société	Date	Résolution	Engagements
			<i>company's environment-related activities that are voluntary and that exceed U.S. and foreign compliance and regulatory requirements. The report should be prepared at reasonable cost and omit proprietary information.</i>	
8.	Chevron (US)	26.05.2021 AG	Une nouvelle résolution est proposée à l'AG 2022 (se référer à la ligne II. B. 0). Deux résolutions avaient également été proposées au vote à la demande d'actionnaires lors de l'AG 2020 (se référer à la ligne II. B. 0). Les deux résolutions proposées lors de l'AG 2021, non soutenues par le conseil et respectivement <i>adoptée</i> par 60,70% et rejetée par 52,20% des votes exprimés, étaient rédigées dans les termes suivants : « Stockholder proposal to reduce scope 3 emissions (item 4 on the proxy card) <i>RESOLVED: shareholders request the Company to substantially reduce the greenhouse gas (GHG) emissions of their energy products (scope 3) in the medium and long-term future, as defined by the Company. To allow maximum flexibility, nothing in this resolution shall serve to micromanage the Company by seeking to impose methods for implementing complex policies in place of the ongoing judgement of management as overseen by its board of directors. You have our support. »</i>	- Demande de mise en place d'une stratégie climat pour réduire les émissions dites de scope 3 (adoptée). - Demande de reddition de comptes sur l'impact de la stratégie <i>net zero</i> 2050 sur la société (rejetée). - Objectifs centrés sur les émissions de carbone. - Référence à l'Accord de Paris (uniquement dans l'exposé des motifs de la seconde résolution). - Périodicité de vote non précisée.



#	Société	Date	Résolution	Engagements
			« Stockholder proposal regarding report on impacts of net zero 2050 scenario (item 5 on the proxy card) <i>RESOLVED: shareholders request that Chevron's Board of Directors issue an audited report to shareholders on whether and how a significant reduction in fossil fuel demand, envisioned in the IEA Net Zero 2050 scenario, would affect its financial position and underlying assumptions. The Board should summarize its findings to shareholders by January 31, 2022, and the report should be completed at reasonable cost and omitting proprietary information. »</i>	
9.	Barclays PLC (UK) <i>Market Forces</i>	05.05.2021 AG	À l'AG 2020, une résolution a également été proposée par l'émetteur (se référer à la ligne II. A. 3). La résolution, non soutenue par le conseil et rejetée par 85,96% des votes exprimés, est, selon l'analyse du conseil d'administration de la société, analogue à celle qui avait été proposée par Share Action en 2020 (se référer à la ligne II. B. 0).	- Demande de cessation du financement des activités du secteur énergétique. - Demande de reddition de comptes. - Référence à l'Accord de Paris. - Stratégie long terme (calquée sur l'Accord de Paris) avec objectifs court terme. - Périodicité de vote non précisée.
10.	Procter & Gamble (US) <i>Green Century Equity Fund</i>	12.10.2020 AG	La résolution, non soutenue par le conseil mais adoptée à 67% des votes exprimés, était rédigée dans les termes suivants : « Item 5 - Shareholders proposal - Report on efforts to eliminate deforestation <i>Shareholders request PG issue a report assessing if and how it could increase the scale, pace, and rigor of its</i>	- Demande de reddition de comptes sur les efforts de la société sur la lutte contre la déforestation. - Objectifs autres. - Absence de référence à l'Accord de Paris.



#	Société	Date	Résolution	Engagements
			<i>efforts to eliminate deforestation and the degradation of intact forests in its supply chains. »</i>	
11.	Mizuho Financial Group (JAP) <i>Kiko Network</i>	25.06.2020 <i>AG</i>	La résolution, non soutenue par le conseil et rejetée à l'AG, était rédigée dans les termes suivants : <i>« Partial amendment to the Articles of Incorporation (disclosure of a plan outlining the company's business strategy to align its investments with the goals of the Paris Agreement).</i> <i>1.Details of the proposal</i> <i>It is proposed that the following provision be added to the Articles of Incorporation.</i> <i>Noting the company's support for the Paris Agreement and the Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), the company shall disclose in its annual reporting a plan outlining the company's business strategy, including metrics and targets, to align its investments with the goals of the Paris Agreement. »</i>	Extrait de l'exposé des motifs <i>« Currently, the company is the largest lender in the world to coal power developers, putting the company at great risk of exposure to businesses that face devaluation in a transition to decarbonised economy. The proposal will allow shareholders to see how the company is managing risks of this nature. »</i> Extrait de la brochure de convocation à l'AG 2021 <i>« Also, with respect to climate change, which is one of the most crucial global issues, we revised our Environmental Policy in April 2021 and clarified our contribution to achieving a low-carbon society by 2050 and transformation of our portfolio to align with the targets of the Paris Agreement in order to further fifty three move forward with our initiatives. Based on the Policy, we will move forward with our revisions to clarify the specific pathway to reach the goals that we are aiming for. »</i>
12.	Delta (US) <i>BNPP AM</i>	18.06.2020 <i>AG</i>	La résolution, non soutenue par le conseil et rejetée par approximativement 54% des votes exprimés, a finalement été adoptée à l'AG 2021 (se référer à la ligne II. B. 0). En 2020, elle était rédigée dans les termes suivants : « Proposal 5 - Shareholder proposal - Climate lobbying report	- Demande d'audit et de reddition de comptes. - Objectifs centrés sur les émissions de carbone. - Référence à l'Accord de Paris. - Stratégie long terme (calquée sur l'Accord de Paris). - Périodicité de vote non précisée.



#	Société	Date	Résolution	Engagements
			<i>Shareholders request that the Board of Directors conduct an evaluation and issue a report within the next year (at reasonable cost, omitting proprietary information) describing if, and how, Delta Air Lines' lobbying activities (direct and through trade associations) align with the goal of limiting average global warming to well below 2°C (the Paris Climate Agreement's goal). The report should also address the risks presented by any misaligned lobbying and the company's plans, if any, to mitigate these risks. »</i>	
13.	Alphabet (US)	03.06.2020 AG	La résolution, non soutenue par le conseil et rejetée par approximativement 68% des votes exprimés, l'a été de nouveau lors de l'AG 2021 (se référer à la ligne II. B. 0).	Voir <i>supra</i> .
14.	ExxonMobil (US) Personne physique (250 actions)	27.05.2020 AG	La résolution, non soutenue par le conseil et rejetée par approximativement 95,9% des votes exprimés, l'a été de nouveau lors de l'AG 2021 (se référer à la ligne II. B. 0).	Voir <i>supra</i> .
15.	Chevron (US)	27.05.2020 AG	Une nouvelle résolution est proposée à l'AG 2022 (se référer à la ligne II. B. 0). Les deux résolutions, non soutenues par le conseil et respectivement rejetée par 82% et adoptée par 53% des votes exprimés, étaient rédigées dans les termes suivants : « <i>Stockholder proposal to create board committee on climate risk (item 5 on the proxy card)</i>	- Demande de création d'un comité sur les risques climat (rejetée). - Demande de reddition de comptes sur le lobbying de la société en matière environnementale (adoptée). - Référence à l'Accord de Paris (alignement du lobbying avec ses objectifs).



#	Société	Date	Résolution	Engagements
			<i>RESOLVED: shareholders request the Board of Directors charter a new Board Committee on Climate Risk to evaluate the board and management's climate strategy and to better inform board decision making on climate risks and opportunities. The charter should explicitly require the committee to report to the full board on corporate strategy, above and beyond matters of legal compliance, assessing the company's responses to climate related risks and opportunities, including the potential impacts of climate change on business, strategy, financial planning, and our company's operating environment. »</i> « Stockholder proposal regarding report on climate lobbying (item 6 on the proxy card) <i>Shareholders request that the Board of Directors conduct an evaluation and issue a report within the next year (at reasonable cost, omitting proprietary information) describing if, and how, Chevron's lobbying activities (direct and through trade associations) align with the goal of limiting average global warming to well below 2°C (the Paris Climate Agreement's goal). The report should also address the risks presented by any misaligned lobbying and the company's plans, if any, to mitigate these risks. »</i>	
16.	Barclays PLC (UK)	07.05.2020 AG	À l'AG 2020, une résolution a également été proposée par l'émetteur (se référer à la ligne II. A. 3).	- Demande de cessation du financement des activités du secteur énergétique. - Demande de reddition de comptes. - Référence à l'Accord de Paris.



#	Société	Date	Résolution	Engagements
	<i>Consortium d'actionnaires emmené par ShareAction</i>		La résolution, non soutenue par le conseil et rejetée par 76,05% des votes exprimés, était rédigée dans les termes suivants : « 30. To promote the long-term success of the Company, given the risks and opportunities associated with climate change, we as shareholders direct the Company to set and disclose targets to phase out the provision of financial services, including but not limited to project finance, corporate finance, and underwriting, to the energy sector (as defined by the Global Industry Classification Standard(1)) and electric and gas utility companies that are not aligned with Articles 2.1(a)(2) and 4.1(3) of the Paris Agreement ('the Paris goals'). The timelines for phase out must be aligned with the Paris goals. The Company should report on progress on an annual basis, starting from 2021 onwards. Disclosure and reporting should be done at reasonable cost and omit proprietary information. »	- Stratégie long terme (calquée sur l'Accord de Paris) avec objectifs court terme. - Périodicité de vote non précisée.
17.	JP Morgan Chase & Co (US) <i>As You Sow</i>	06.04.2020 AG	« Proposal 6 - Climate change risk reporting Shareholders request that JPMorgan Chase issue a report, at reasonable cost and omitting proprietary information, outlining if and how it intends to reduce the GHG emissions associated with its lending activities in alignment with the Paris Agreement's goal of maintaining global temperature rise below 1.5°C. »	- Demande de reddition de comptes. - Objectifs centrés sur les émissions de carbone. - Référence à l'Accord de Paris. - Stratégie long terme. - Périodicité de vote non précisée.



#	Société	Date	Résolution	Engagements
18.	Apple Inc. (US)	27.02.2020 AG	La résolution, non soutenue par le conseil et rejetée par approximativement 88% des votes exprimés, était rédigée dans les termes suivants : <i>« Shareholders request the Board Compensation Committee prepare a report assessing the feasibility of integrating sustainability metrics into performance measures, performance goals or vesting conditions that may apply to senior executives under the Company's compensation incentive plans. Sustainability is defined as how environmental and social considerations, and related financial impacts, are integrated into corporate strategy over the long-term. »</i>	- Demande d'un rapport sur la faisabilité de l'intégration de critères de durabilité dans les critères de performance de la rémunération des dirigeants exécutifs. - Objectifs élargis (considérations sociales). - Absence de référence à l'Accord de Paris.
19.	BP (UK) <i>Climate Action 100+</i> <i>Follow This</i>	21.05.2019 AG	Une nouvelle résolution est proposée à l'AG 2022 (se référer à la ligne II. B. 0). La première résolution climat, présentée par Climate Action 100+, soutenue par le conseil et adoptée à 99,14%, était rédigée dans les termes suivants : <i>« That in order to promote the long-term success of the Company, given the recognised risks and opportunities associated with climate change, we as shareholders direct the Company to include in its Strategic Report and/or other corporate reports, as appropriate, for the year ending 2019 onwards, a description of its strategy which the Board considers, in good faith, to be consistent with the goals of articles 2.1(a)(1) and 4.1(2) of the Paris Agreement (3) (the 'Paris Goals'), as well as:</i>	- Vote sur une stratégie climat à définir. - Demande de reddition de comptes. - Objectifs <i>a priori</i> centrés sur les émissions de carbone. - Référence à l'Accord de Paris. - Stratégie long terme (calquée sur l'Accord de Paris) avec objectifs intermédiaires à court et moyen terme (et long terme dans le cas de la seconde résolution). Extrait de l'exposé des motifs de l'opposition de BP à la seconde résolution <i>« This resolution is not supported because:</i> • <i>setting specific long-term reduction targets is inconsistent with the flexibility that is central to BP's strategy;</i> • <i>it calls for targets for scope 3 (end user) emissions that BP does not control; and</i>



#	Société	Date	Résolution	Engagements
			1) capital expenditure: how the Company evaluates the consistency of each new material capex investment, including in the exploration, acquisition or development of oil and gas resources and reserves and other energy sources and technologies, with (a) the Paris Goals and separately (b) a range of other outcomes relevant to its strategy; 2) metrics and targets: the Company's principal metrics and relevant targets or goals over the short, medium and/or long-term, consistent with the Paris Goals, together with disclosure of: a. the anticipated levels of investment in (i) oil and gas resources and reserves; and (ii) other energy sources and technologies; b. the Company's targets to promote reductions in its operational greenhouse gas emissions, to be reviewed in line with changing protocols and other relevant factors; c. the estimated carbon intensity of the Company's energy products and progress on carbon intensity over time; and d. any linkage between the above targets and executive remuneration; 3) progress reporting: an annual review of progress against 1) and 2) above.	• it would risk significant erosion of long-term shareholder value. »



#	Société	Date	Résolution	Engagements
			<i>Such disclosure and reporting to include the criteria and summaries of the methodology and core assumptions used, and to omit commercially confidential or competitively sensitive information and be prepared at reasonable cost; and provided that nothing in this resolution shall limit the Company's powers to set and vary its strategy, or associated targets or metrics, or to take any action which it believes in good faith, would best promote the long-term success of the Company. »</i> La seconde résolution climat, présentée par Follow This, non soutenue par le conseil et rejetée à 91,60%, était rédigée dans les termes suivants : <i>« Shareholders request the company to set and publish targets that are aligned with the goal of the Paris Climate Agreement to limit global warming to well below 2°C.</i> <i>These targets need at least to cover the greenhouse gas (GHG) emissions of the company's operations and the use of its energy products (scopes 1, 2, and 3), and to be intermediate and long-term.</i> <i>We request that the company base these targets on quantitative metrics such as GHG intensity metrics (GHG emissions per unit of energy) or other quantitative metrics that the company deem suitable to align their targets with a well-below-2°C pathway.</i>	



#	Société	Date	Résolution	Engagements
			<i>Shareholders request that annual reporting include information about plans and progress to achieve these targets (at reasonable cost and omitting proprietary information).</i> <i>You have our support. »</i>	
20.	General Motors (US) <i>As You Sow</i>	12.06.2018 <i>AG</i>	Pour une autre résolution proposée à l'AG 2021, se référer à la ligne II. B. La résolution, non soutenue par le conseil et rejetée à 73,30%, était rédigée dans les termes suivants : « Item 6 - Shareholder proposal regarding report on greenhouse gas emissions and cafe standards <i>(...) Shareholders request that General Motors, with Board oversight, publish a report, at reasonable cost, describing whether our company's fleet GHG emissions through 2025 will increase, given the industry's proposed weakening of Cafe standards or, conversely, how GM plans to retain emissions consistent with current Cafe standards, to ensure its products are sustainable in a rapidly decarbonizing vehicle market. »</i>	Extrait de l'exposé des motifs <i>« Global action on climate change is accelerating. The Paris Agreement's goal of keeping global temperature rise below 2°C is already shaping global, national, and local policy decisions. »</i>